

Titres d'affaires et des appellations

Votre conseiller est un employé d'Edward Jones. Les conseillers Edward Jones détiennent le titre de conseiller en investissement. Aucun autre titre professionnel n'est permis. Les conseillers en investissement sont inscrits auprès de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) afin de pouvoir fournir des conseils en placement.

Les conseillers sont autorisés par l'OCRI à offrir des services de placement aux sociétés réglementées par l'OCRI et doivent réussir le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada et le cours relatif au Manuel sur les normes de conduite avant de se joindre à une société membre de l'OCRI. Une fois embauchés par Edward Jones, les conseillers doivent suivre un programme de formation de 90 jours et faire l'objet d'une vérification rigoureuse des antécédents avant d'être autorisés à travailler. Ils doivent également suivre le cours Notions essentielles sur la gestion de patrimoine dans les 30 mois suivant leur embauche et leur inscription. Ils doivent suivre des programmes de formation continue après leur inscription afin de respecter les normes de compétence. Tous les deux ans, les conseillers doivent suivre un programme de formation continue, qui comprend 10 heures de formation sur la conformité et 20 heures de cours de perfectionnement professionnel.

Les conseillers Edward Jones sont autorisés à utiliser les titres financiers approuvés. La vérification des titres financiers s'appuie sur une liste définie de critères. Les personnes qui ont réussi les examens d'admissibilité pertinents et qui ont conservé leur statut grâce à la formation continue et au respect des normes éthiques minimales peuvent utiliser les titres financiers approuvés par la société sur leurs cartes professionnelles, dans leurs publicités et dans leurs articles de papeterie.